



1074 RM



Agence de l'eau
Rhin-Meuse



COMMUNE D'ANZELING (57)

Dépôt d'ordures ménagères

Rapport géologique

Février 1972

1 - PROBLEME POSE -

La commune d'ANZELING, projette la création d'un dépôt d'ordures ménagères. A cet effet, Monsieur le Maire a chargé le Service de la Carte Géologique d'Alsace et de Lorraine d'effectuer l'enquête géologique prescrite par la législation en vigueur.

La visite de l'emplacement retenu a eu lieu, en compagnie de Monsieur le Maire le 14 janvier 1972.

2 - SITUATION DE LA DECHARGE (cf. plan de situation en annexe) -

Le terrain proposé pour la création de la décharge est situé à l'emplacement du passage en déblai de l'ancienne voie de chemin de fer au lieu-dit "KRUMMSTOCKEN". Ce terrain cadastré, Section A n° 2095/844, 2° Section de 29 à 61, se trouve à environ un kilomètre à l'Ouest de la localité. La desserte sera effectuée par un chemin rural qui longera le dépôt.

3 - CADRE GEOLOGIQUE -

La commune d'ANZELING est située en majeure partie sur les formations marneuses du Keuper inférieur. C'est une assise épaisse de 60 à 70 m qui débute par des marnes dolomitiques grises et se poursuit par des marnes et argiles bariolées où se développent des couches de gypse et de sel gemme.

Cette formation est recouverte sur le plateau par des limons provenant de la décomposition sur place des argiles sous-jacentes et dans la vallée par des alluvions récentes.

L'emplacement étudié est situé sur les marnes bariolées du Keuper.

4 - CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES -

Il n'y a pas d'aquifère important exploitable dans le secteur. Quelques petites couches réservoirs, comme les marnes dolomitiques, les limons ou les alluvions permettent l'alimentation par puits profonds de 5 à 13 m.

5 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

La commune ne possède pas pour l'instant de réseau d'adduction d'eau. Les habitants s'alimentent par puits privés. ANZELING fait partie du Syndicat de recherche d'eau de la vallée de la Nied qui a exécuté un forage sur le ban de la commune de DALEM.

6 - INCIDENCE DU PROJET SUR LA QUALITE DES EAUX -

Le dépôt reposera sur un substratum marneux. Il n'y a à proximité aucun aquifère capté pour l'A.E.P. des collectivités. Aucun réseau hydrographique important ne coule près de l'emplacement retenu.

Le projet ne présente donc aucun risque de pollution vis à vis d'un aquifère capté pour l'alimentation en eau potable de collectivité ni vis à vis d'un réseau hydrographique important.

7 - PRESCRIPTIONS -

- Seul le dépôt des ordures ménagères est autorisé
- Le déversement des déchets provenant d'établissements classés, de substances radioactives, des hydrocarbures, et de tous produits chimiques, susceptibles d'altérer la qualité des eaux est formellement interdit.
- La décharge sera close par un grillage de part

...

et d'autre du déblai, pour éviter l'entraînement de détritrus par le vent.

- Une visite des lieux sera effectuée périodiquement par les autorités responsables pour s'assurer de l'observation des présentes prescriptions.

8 - CONCLUSION -

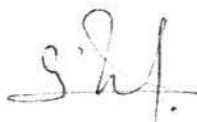
Les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques du secteur d'ANZELING viennent d'être étudiées. Compte-tenu des résultats obtenus, et sous réserve du respect des prescriptions énoncées ci-dessus, un AVIS FAVORABLE, est donné à la commune pour l'exploitation d'une décharge publique à l'endroit proposé.

Le Directeur du Service Géologique
d'Alsace et de Lorraine



L. SIMLER

L'Ingénieur au Service Géologique
d'Alsace et de Lorraine



G. CHALUMEAU

Annexe : 1 plan de situation